

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2012/07/09

Région administrative :	14-Lanaudière	
Bassin versant :	L'Assomption	
Nom du plan d'eau :	Lac Ouareau	Secteur :
Latitude :	46,3172458084	Longitude : -74,1269599811

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Donat	Michel Séguin - dg@saint-donat.ca
Mickaël Tuilier	mickael.tuilier@saint-donat.ca
Notre-Dame-de-la-Merci	Chantal Soucy, d.g.
	municipaliteNDM@netaxis.ca

Observations générales (2012/07/05)

Le 3 juillet 2012, un constat visuel de particules s'apparentant à des algues bleu-vert de catégorie 2A a été fait par les employés du programme Environnement-Plage du Ministère.
Le 5 juillet, une inspection a été réalisée en embarcation par l'équipe du suivi des algues bleu-vert du Ministère et aucune fleur d'eau n'a été observée sur l'ensemble des secteurs visités.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station :	Type de prélèvement :		
Observations visuelles et remarques			
Cyanobactéries :	Totales :	cellules/ml	
	À potentiel toxique :	cellules/ml	
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :		
Observations visuelles et remarques			
Cyanobactéries :	Totales :	cellules/ml	
	À potentiel toxique :	cellules/ml	
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :		
Observations visuelles et remarques			
Cyanobactéries :	Totales :	cellules/ml	
	À potentiel toxique :	cellules/ml	
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l	non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input checked="" type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau et/ou une présence significative d'écume a été constatée. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le: 2012/mm/jj
Prochaine visite (s'il y a lieu) : lors d'une fleur d'eau significative	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire potentiel pour le suivi visuel.

Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Luce Picard

Tél. : 450 654-4355 poste 259

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Gabriel Hakizimana

Tél. : 450 759-1157 poste 4503

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.